

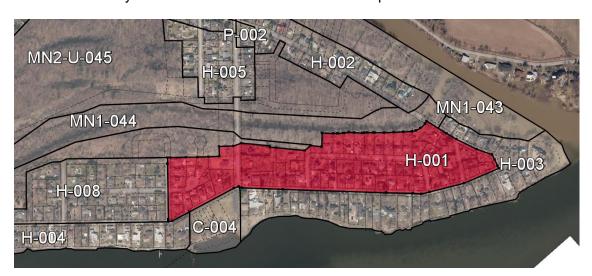
CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION Projet de règlement n° 542 (2022)-3

Aux personnes intéressées par le projet de règlement de n° 542 (2022)-3 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) n° 542 (2022).

Avis public est donné de ce qui suit :

- 1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 octobre 2023, le conseil a adopté le projet de règlement n° 542 (2022)-3 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) n° 542 (2022).
- 2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 1^{er} novembre 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan. Au cours de cette assemblée, le maire ou en son absence, la mairesse suppléante, expliquera le projet de règlement n° 542 (2022)-3 et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 3. Le projet de règlement a pour but de procéder à un amendement afin d'assujettir au règlement davantage de types de travaux pour les zones assujetties de l'Île-aux-Lièvres ainsi que pour corriger une erreur concernant les propriétés assujetties dans la zone H-001 de l'Île Goyer. La zone H-001 est localisée sur le plan suivant :



- 4. Le projet de règlement n° 542 (2022)-3 ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 5. Ledit projet de règlement peut être consulté à l'hôtel-de-ville de Carignan, au 2379, chemin de Chambly, bureau 210, durant les heures régulières de bureau.

Donné à Carignan, ce 10 octobre 2023.

Ève Poulin, avocate Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Me Ève Poulin, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 10 octobre 2023 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 10 octobre 2023.

Donné à Carignan, ce 10 octobre 2023.

Ève Poulin, avocate Greffière